



1531 - ET FIER DE LUI, EN PLUS...

Procès contre Messire Étienne Moynnat, prêtre, demeurant à Rigny (-la-Nonneuse), en 1531. Messire Étienne est accusé d'avoir tenté de faire violence à Jeanne, femme de Pierre Adam, maréchal et cabaretier de Rigny et de l'avoir battue jusqu'à effusion de sang.

En conséquence, le promoteur conclut à ce qu'il soit mis en prison, condamné à une amende et aux dépens et puni selon l'exigence du cas.

Messire Étienne Moynnat dit qu'il était allé chez Pierre Adam pour y déjeuner en compagnie de Jean Lesguillier avec qui il avait un compte à régler.

A peine était il assis que Jeanne lui donna traîtreusement plusieurs coups avec un gros bâton. Alors il se leva de table, la prit par les cheveux, la renversa à terre et la frappa à la tête.

Interrogé s'il n'essaya pas d'attenter à sa pudeur, dit que non.

Interrogé s'il n'avait pas cherché à la séduire, dit que non.

Interrogé si ce n'est pas parce qu'elle refusait de se livrer à lui qu'il la frappa, dit que non.



Dépositions de six témoins produits par le promoteur :

Nicolas Berthin, notaire et greffier, demeurant à Rigny, dit qu'il connaît l'accusé qui est cousin germain de sa femme, mais qu'il ne connaît pas le promoteur.

Il dépose ensuite que la veille de la Saint-Loup, il se trouvait avec Pierre Mérat, sergent royal et plusieurs autres personnes auprès de l'église de Rigny lorsqu'ils entendirent au loin un grand bruit « et ne sçavoient si c'estoit ou au feu ou au meurdre ».

Alors il descendit avec Pierre Mérat « jusques au bas de Rigny » où se trouve la maison de Pierre Adam. En approchant, il reconnut la voix de Jeanne Mérat, femme de Pierre Adam qui criait de toutes ses forces « au meurdre, à l'ayde ».

Arrivés auprès de la maison, ils trouvèrent ladite Jeanne « toute descoueffée » et tout en pleurs.

Ils lui demandèrent ce qu'elle avait et qui l'avait battue et blessée car elle portait à la tête plusieurs blessures d'où le sang coulait en abondance.

Jeanne leur répondit en pleurant « Se a esté se villain meurdrier et putier Messire Eslienne Moynnat qui m'a voulu efforcer, et pour autant que je n'ai voulu condescendre à sa mauvaise volenté qu'il avoit, il m'a tant batue que il m'a quasi tuée ».

Claude Noyer, barbier et chirurgien, âgé de 40 ans ou environ, dépose que Jeanne vint le trouver pour se faire panser.

Elle avait quatre grandes plaies à la tête et perdait du sang en abondance. Elle avait en plus « ung grand cop sur le bras gauche attenant de l'espaule et tirant sur le dos ». Le témoin fut obligé de lui raser presque entièrement la tête. Cette opération faite, il pansa les blessures et y mit les onguents qu'il fallait.

Ayant demandé à Jeanne qui l'avait si maltraitée, elle lui dit que c'était Messire Étienne Moynnat.

Trois ou quatre jours après, Messire Étienne Moynnat vint en même temps que d'autres personnes chez le déposant pour se faire faire la barbe.

Pendant qu'il était là, les personnes présentes s'étant mises à parler des blessures faites à Jeanne, Messire Étienne tint ce langage « Je estoye alé en la maison de Pierre Adam pour cuyder desjuner avec ung nommé Jehannin Lesguillier et ainsi que j'estoye assiz à table, la femme dudict Pierre Adam me vint donner deux ou trois cops de baston sur le doz. Mais je m'en suis bien vang, car je luy baillay bien des cops et luy frotay bien la teste de grosses mottes de terre dure ».

Ensuite il demandait en se moquant au témoin si elle était bientôt guérie et s'il avait été payé des médicaments qu'il lui avait fournis.

Il ajoutait en jurant la vertu Dieu « qu'il se repentoit qu'il ne luy en avoit plus fait » et il réitéra plusieurs fois ces propos pendant que le témoin lui faisait la barbe.

Pierre Berthelin, manouvrier, dépose qu'étant « en sa chenevière » qui est située près de la maison de Pierre Adam, il entendit bien la femme dudit Adam crier plusieurs fois « Au meurdre ! A l'ayde ! » et que le même jour, s'étant trouvé avec Messire Étienne Moynnat, il lui dit devant plusieurs personnes « Messire Estienne, vous avez bien batue la marichaulde, vous l'avez bien accoustrée ».

« Par la vertu Dieu » répondit l'accusé, je me repens de « ce qu'elle a esté si peu batue car ce n'eust esté la paour que j'avoye qu'il ne fust venu quelque gens qui me l'eussent trouvé batant, je l'eusse bien accoustrée la vileine ribaulde qu'elle est. Elle voulait que je la chevauchasse, mais je n'en avois garde car je n'estois pas prest à l'heure ».

Par une sentence sans date annexée au registre, Messire Etieune Moynnat est condamné à tenir prison fermée pendant deux mois et aux dépens du procès.

Il lui est fait défense sous les peines canoniques de fréquenter le cabaret et la femme de Pierre Adam, de blasphémer le nom de Dieu, de battre les gens et de se faire gloire de ses crimes.

Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, pages 453 et 454